

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 02.12.2009**

PRÉSENTS :

Mesdames MEYRAT (pouvoir de Mme PERTHUIS), MAHAIE, JOURNE-LHÉRISSON, ARTESE, LAPEYRE, LASSORT, LABADIE, RYCKWAERT.
Messieurs DEZALOS, FAUVE, VOLCENO.

Mme GREGOIRE, Mme BARAILLES, M. MARTIN.

EXCUSÉS :

Mmes PÉRINET, MESSI, LAGOUARDE, M. KHERCHACHE, M. ROUX

Mme LABADIE est nommée secrétaire de séance.

1) Rapport N°1: Règlement de formation des agents municipaux.

Ce règlement retrace le cadre législatif, les conditions dans lesquelles s'effectuent les formations des agents : frais de déplacement, d'hébergement, remboursements, jours auxquels ils ont droit.....

Depuis 2007, tout agent dispose d'un droit individuel à la formation professionnelle d'une durée de 20 heures par an. Ces heures peuvent se cumuler pendant 6 ans au maximum, soit : 120 heures.

Les formations sont obligatoires, elles permettent de bénéficier de promotion.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent le règlement de formation des agents municipaux.

2) Rapport N°2 : Décision modificative N°1 du C.C.A.S.

Elle a pour but d'ajuster le budget pour permettre les dépenses supplémentaires comme le cout des titres restaurants des assistantes maternelles (nombre d'enfants gardés plus important)

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

3) Questions diverses.

- L'an dernier, les colis des restaurants du cœur étaient complétés par le CCAS par des biens alimentaires, cette année Mme MEYRAT propose de distribuer des bons d'achat aux personnes en difficulté (inscrites aux restaurants du cœur) valables à Géant Casino.
- Organisation du spectacle de Noël : Mesdames JOURNÉ-LHÉRISSON, LASSORT, RYCKWAERT, ARTESE se sont proposées pour encadrer les enfants participants au bowling. Mme LAPEYRE et Mme LABADIE viendront à la salle François Mitterrand pour aider à la préparation du goûter de Noël. Jean-Pierre LHÉRISSON se costumera en Père Noël pour distribuer les cadeaux.
- Crèche familiale : Actuellement la crèche compte 13 assistantes maternelles et 39 enfants gardés, 41 en 2010.
Etude sur le recrutement d'une assistante maternelle supplémentaire pour répondre à la demande de garde sur la commune :
 - ⇒ Chaque année, la crèche refuse 10 à 15 enfants.
 - ⇒ 3 assistantes maternelles vont partir à la retraite d'ici 2 ou 3 ans.
 - ⇒ Pouvoir répondre à des demandes d'horaire atypiques
 - ⇒ Réserver des places pour les parents dont le quotient familial est bas.
 - ⇒ Des assistantes maternelles correspondant aux attentes de la directrice sont disponibles.

Cette demande est à chiffrer : une assistante maternelle coûte en moyenne : 15 000 €/an dont 1/3 est financé par les parents, 1/3 par la CAF et 1/3 par la commune.

Le conseil d'administration est favorable à cette embauche, cela permet de fidéliser les enfants sur la commune de Boé et d'augmenter la fréquentation des écoles.

La séance est levée à 20 H 00.

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.